INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Marie - Ville de Saint-Constant

formant le Quorum sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

Note: la réunion débute avec un retard de 30 minutes.

22-10-84 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté :

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1/09/2022.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 septembre 2022.
5.- Nomination de vérificateur pour l'exercice financier 2022.
6.- Adoption du budget 2023.
7.- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023- 2024-2025.
8- Avenant #2b pour surveillance supplémentaire travaux non prévus.
9- Avenant #3 pour travaux non prévus aux échangeurs de chaleurs.
10. Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux granulaires.
11. Mandat pour le contrôle des bétons, coulé et résistance.
12. Présentation du rapport d'Aquatech de mois d'août 2022.
13. Varia
14. Question du public.
15- Levée de l'assemblée.

22-10-85 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 1 SEPTEMBRE 2022.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 septembre 2022.

22-10-86 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 402,142.97 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 377,806.40 $ pour un montant total de 779,949.37 $.

22-10-87 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 septembre 2022, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-10-88 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Le Secrétaire-trésorier donne communication de l'offre de service de la firme MPA inc. pour l'audit de l'année 2022 et incluant une option pour l'année 2023.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à l'entreprise MPA inc.., 2030 boul. Pie-IX, bureau 450 Montréal, (Québec) H1V 2C8 le contrat de services professionnels d'auditeurs externes couvrant l'année 2022 pour un montant de 10,000 $ plus taxes, et se réserve le droit de décliner l'option pour l'année 2023 au montant de 10,600$ sur simple avis écrit, le tout conformément à l'offre datée du 24 août 2022.

22-10-89 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Fédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 de la Régie au montant de 7,045,354$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 2,394,845$ pour les dépenses en immobilisation pour un montant total de 9,440,199$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 400,000$ soit pris à même les surplus budgétaires accumulés au prorata de chacune des villes et ce afin d'en réduire les quotes-parts pour l'exercice 2023.

QUE le résiduel des surplus budgétaires accumulés pour montant de 1 million soit converti pour servir de fonds roulement pour imprévus à partir du 1 janvier 2023 et ce, suivant le même prorata que celui appliqué au tableau des surplus budgétaires.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

Qu'advenant des surplus en 2023, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

22-10-90 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023,2024,2025.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2023, 2024 et 2025 de la Régie.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 de la Régie et totalisant respectivement 8,940,000 $ pour les travaux correctifs de la bio méthanisation en 2023 et le résiduel de 1,550,000 $ pour l'année 2024, et finalement un montant de 1,948,852 $ pour travaux d'infrastructures et toiture pour l'année 2025 et ce, tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

22-10-91 AVENANT #2b A LA FIRME AXOR ET PORTANT SUR UNE SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRE DES TRAVAUX NON PRÉVUSDES AU DEVIS DE L'APPEL D'OFFRES POUR DES CORRECTIFS AU SYSTÈME DE BIOMTÉHANISATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que les anomalies dans la conception du système de biométhanisation réalisés par Allen entrepreneur général ont après des revues plus approfondies fait apparaitre des correctifs d'une envergure supérieure par rapport au mandat d'origine.

PAR CONSÉQUENT la firme externe indépendante Macogep a été mandaté par la Régie afin de statuer en détails sur la porté de la demande de Axor et suite a cette analyse, Macogep recommande l'octroi de 23,900$ suivant la demande original de Axor.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve un avenant #2b accessoire au contrat d'origine de la firme Axor, pour un montant justifiable de 23,900$ plus taxes selon l'analyse de la firme indépendante Macogep.

22-10-92 MANDAT A LA FIRME AXOR POUR LA SUITE DE L' AVENANT #3 PORTANT SUR LA SOUS CAPACITÉ DE L' 'ÉCHANGEUR DE CHAUFAGE DES BOUES AU SYSTÈME DE BIOMTÉHANISATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des erreurs dans les calculs réalisés par Allen entrepreneur général pour la conception de l'échangeur de chauffage des boues ont été constatés par la firme Axor.

ules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

Faisant suite l'offre de service de la firme AXOR en date 25 février 2021 afin d'identifier la solution correctrice visant a amener la température des boues à la valeur de fonctionnement optimal de l'hydroliseur dont origine l'avenant #3 par la Résolution 21-03-23 ; les résultats de l'étude préliminaire commande selon la communication du 16 décembre 2021, que soit effectué l'ingénierie détaillée et la préparation d'une demande de changement auprès de l'entrepreneur adjudicataire incluant divers services tel que: relevés supplémentaires, mise à jour et modification du PID et des plans d'arrangement général, calculs pertes de charge + vérification dimensionnement pompes, modification à la description fonctionnelle.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie confirme à la firme Axor la suite de l'avenant #3 (échangeurs) à son contrat afin de conclure la solution correctrice visant a amener la température des boues à la valeur de fonctionnement optimal de l'hydroliseur et ce pour un montant de 68,306.90 plus taxes, suivant l'évaluation du 16 décembre 2021 et le tableau récapitulatif #405322.

22-10-93 <u>MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX GRANULAIRES.</u>

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder au contrôle de la qualité des matériaux granulaires durant les travaux correctifs de la bio méthanisation.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai appuyé par Mme Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de 21,650 $, plus taxes afin d'exécuté les requis de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux granulaire , le tout selon l'offre de service datée du 15 septembre 2022.

22-10-94 <u>MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN POUR LE CONTRÔLE DES BÉTON.</u>

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder au contrôle de la qualité des matériaux granulaires durant les travaux correctifs de la bio méthanisation.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de 21,650 $, plus taxes afin d'exécuté les requis de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux granulaire , le tout selon l'offre de service datée du 15 septembre 2022.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

22-10-95 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D'AOUT 2022

Le Secrétaire trésorier dépose le rapport d'exploitation d'août 2022 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-10-96 VARIA.

Aucun dossier

22-10-97 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose divers questions sur le budget de la Régie.

22-10-98 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée à 10:48h.

Et la séance est levée.

M. Christian Ouellette, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)